

Le 4 décembre 2023

**Agence d'évaluation d'impact du Canada**

Évaluation du Projet minier de terres rares Strange Lake

901-1550, avenue d'Estimauville

Québec (Québec) G1J 0C1

Téléphone : 418-649-6444

[StrangeLake@iaac-aeic.gc.ca](mailto:StrangeLake@iaac-aeic.gc.ca)

**OBJET : COMMENTAIRES SUR LA DESCRIPTION INITIALE DU PROJET MINIER DE TERRES RARES STRANGE LAKE DE TORNGAT METALS LTD. DANS LE NORD DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**

Par la présente, Nature Québec souhaite vous faire part de nos commentaires concernant la description initiale du projet minier de terres rares Strange Lake de Torngat Metals Ltd. dans le Nord du Québec et du Labrador. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation des impacts, nous ne supportons pas le projet minier à l'étude.

**À PROPOS DE NATURE QUÉBEC**

Nature Québec œuvre depuis plus de 40 ans à la conservation des milieux naturels, à la préservation des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Nature Québec est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Elle fonctionne avec l'appui de commissions d'experts bénévoles et intervient dans l'élaboration de politiques publiques, dans la protection des milieux naturels, dans la réalisation de projets sur le terrain, dans l'évaluation environnementale et l'examen public de grands projets industriels ainsi que dans la rédaction de commentaires et de mémoires. Nature Québec a une expertise pertinente en évaluation environnementale de projets et a participé à des dizaines d'évaluations par l'Agence, tout en travaillant sur plusieurs dossiers touchant les enjeux miniers. Nature Québec a été invité à participer à l'Atelier participatif sur le développement harmonieux de l'activité minière du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et a participé à la formation de diverses coalitions qui œuvrent en lien avec le domaine minier.

**COMMENTAIRES**

Le projet proposé par Torngat Metals est un béhémoth qui représente bien la démesure avec laquelle les industries cherchent à consommer les ressources naturelles au nom de

la transition énergétique. Ce subterfuge s'apparente à de l'écoblanchiment lorsque l'on considère la panoplie d'applications envisagées pour ces terres rares qui n'ont rien à voir avec les voitures électriques ou les éoliennes et tout à voir avec les produits pétroliers et les téléphones intelligents. Ce projet d'extraction minière à lui seul implique la construction de plusieurs sites et infrastructures de transport tels un site minier, une route d'accès, des installations de stockage portuaire, du transport maritime, ainsi qu'une usine de séparation et de purification de terres rares. La construction et l'opération de ces infrastructures auraient des impacts nocifs significatifs sur plusieurs enjeux environnementaux tels la qualité de l'air, de l'eau et des sols, les espèces fauniques en déclin, les changements climatiques ainsi que la santé humaine. Le recours aux terres rares pour des usages reliés à la transition énergétique telles les voitures électriques ne doit pas supplanter la nécessité d'un débat public sur notre avenir énergétique collectif.

### **Au-delà des mines : avenir énergétique et concertation collective**

Faire fi de ces enjeux dans l'encadrement du secteur minier nous conduirait inévitablement sur une trajectoire non soutenable, où sous prétexte de faire notre part dans la lutte aux changements climatiques, nous aggraverions l'autre grande crise environnementale à laquelle nous devons faire face, soit celle de l'effondrement de la biodiversité, le tout en bafouant les droits de la personne des communautés locales vivant à proximité des sites d'extraction.

Rappelons qu'en juin 2021, pour la première fois, le GIEC et son équivalent pour les enjeux de biodiversité, l'IPBES, publiaient un rapport en commun. Leur constat était clair : jusqu'à présent, les politiques visant à lutter contre la crise climatique et celle de la biodiversité ont été abordées indépendamment l'une de l'autre. Or, les deux crises sont interreliées, les changements climatiques étant une des cinq grandes causes de la perte de la biodiversité de par les bouleversements environnementaux qu'ils induisent et qui surpassent la capacité d'adaptation de nombreuses espèces vivantes. De plus, lorsque les milieux naturels sont détruits durant les événements météorologiques extrêmes, c'est leur fonction de puits de carbone qui est mise à mal, entretenant par le fait même la crise climatique<sup>1</sup>.

Face à ces constats, les expert-e-s mondiaux nous appellent à mettre en place des mesures structurantes et en profondeur pour atténuer les dérèglements climatiques, tout en préservant les écosystèmes naturels. En ce sens, le dernier rapport synthèse du GIEC évoque clairement la réduction de notre consommation d'énergie et de ressources naturelles pour atténuer la crise climatique. Plus précisément, il indique qu'un des plus

---

<sup>1</sup> IPBES. (2021). Atelier sur les liens entre la biodiversité et les pandémies du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPBES). Récupéré de [https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609\\_workshop\\_report\\_embargo\\_3pm\\_CEST\\_10\\_june\\_0.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf)

grands potentiels de réduction des émissions de GES – de 50 à 70% d’ici 2050 – se trouve davantage dans une baisse drastique de notre consommation énergétique, particulièrement dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l’industrie<sup>2</sup>. Ainsi, avant d’autoriser des projets monstres comme celui de Torngat Metals, le Canada doit entamer une réelle réflexion quant à son avenir énergétique de manière holistique et concertée.

### **Enjeux de radioactivité**

L'extraction de terres rares est associée à plusieurs enjeux de radioactivité, principalement en raison de la présence d'éléments radioactifs tels que le thorium et l'uranium dans les minerais de terres rares. En effet, le gisement ciblé par Torngat Metals recèle une quantité non négligeable de radionucléides de thorium (Th-228, Th-230, Th-232) et d'uranium (U-234, U-235, U-238).

Les processus d'extraction et de traitement libèrent des radionucléides dans l'environnement, contaminant ainsi les eaux de surface, les nappes phréatiques et les sols. Cette contamination a des effets négatifs durables sur l'écosystème local et nous nous inquiétons de la possibilité que ces radionucléides intègrent la chaîne alimentaire de la faune locale, dont plusieurs espèces sont déjà en situation de précarité.

De plus, les résidus de l'extraction des terres rares contiennent souvent des niveaux élevés de substances radioactives. La gestion sûre et efficace de ces déchets est un défi majeur, nécessitant des installations spécifiques et des mesures de sécurité rigoureuses pour éviter la contamination de l'environnement.

Le projet proposé par Torngat Metals aurait aussi des impacts sur la santé publique. L'exposition à des niveaux élevés de radioactivité peut augmenter le risque de cancers et d'autres maladies. Les communautés vivant à proximité du site d'extraction de terres rares de Strange Lake ainsi que de l'usine de Sept-Îles seraient exposées à ces risques, surtout si les mesures de sécurité et de confinement ne sont pas adéquates. Les employés travaillant sur le site à ciel ouvert et aux installations de traitement seraient aussi exposés à des niveaux dangereux de radiation, ce qui nécessite des mesures de protection appropriées, comme des équipements de protection individuelle et une surveillance régulière de leur exposition. Il est absolument primordial que le promoteur fournisse un plan plus détaillé sur la gestion des impacts environnementaux et sociétaux du traitement et du transport de ces matières radioactives, incluant la mesure du bruit de fond des doses de rayonnement ionisant auxquelles sont exposées les populations à proximité.

### **Enjeux environnementaux : air, eau et sols**

---

<sup>2</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2023). Sixième cycle du Rapport d'évaluation. Récupéré de <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/>

Le projet minier de Strange Lake se situe directement dans le bassin versant de la rivière George, alors qu'on sait que l'exploitation minière et le traitement des terres rares peuvent entraîner la contamination des nappes phréatiques et des cours d'eau locaux par des métaux lourds et d'autres polluants toxiques. Cela affecte non seulement la faune et la flore aquatiques, mais aussi les ressources en eau utilisées pour la consommation humaine. L'exploitation minière nécessite souvent de grandes quantités d'eau, ce qui peut exercer une pression sur les ressources hydriques locales, en particulier dans les régions arides ou celles où l'eau est déjà une ressource limitée.

Le processus d'extraction et de traitement des minerais peut émettre des gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Ces émissions contribuent au changement climatique et peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine. Outre les émissions directes de gaz à effet de serre, l'exploitation des terres rares peut avoir des impacts indirects sur le climat, notamment par le changement d'utilisation des terres et la perte de puits de carbone naturels comme les forêts. En effet, le projet se situe en zone boréale, caractérisée entre autres par des forêts de conifères, en plus d'être sur un territoire où est présent du pergélisol. Comme le souligne l'Association canadienne du pergélisol : « Le pergélisol de la toundra arctique et des régions de haute altitude a été par le passé l'un des plus grands puits de carbone au monde, stockant deux fois plus de carbone que l'atmosphère. Toutefois, le réchauffement des températures mondiales accélère le dégel du pergélisol, transformant le puits en source »<sup>3</sup>.

La pollution de l'eau, du sol et de l'air peut avoir des effets durables, bien après la fin des activités minières. Les substances toxiques peuvent persister dans l'environnement et s'accumuler dans les chaînes alimentaires, affectant la santé de la faune et de la flore pendant des générations dues à la bioaccumulation et la bioamplification<sup>4</sup>.

Pour atténuer ces impacts, il est essentiel que Torngat Metals mette en place des stratégies de gestion environnementale robustes, conformes aux meilleures pratiques et réglementations environnementales. Considérant que l'exploitation minière en milieu nordique est une pratique inquiétante en pleine crise climatique, des études plus poussées et une évaluation des plus stricte doivent être réalisées.

### **Enjeux sociétaux**

Les impacts cumulatifs sur la qualité de l'eau et de l'air peuvent avoir des conséquences graves sur la santé humaine, notamment des maladies respiratoires, des troubles

---

<sup>3</sup> Association Canadienne du Pergélisol. "Rétroaction du carbone dans le pergélisol". Disponible sur : <https://canadianpermafrostassociation.ca/Retroaction-du-carbone-dans-le-pergelisol.htm>.

<sup>4</sup> "Biodiversité - La bioaccumulation et bioamplification". Disponible sur : <https://www.biodiversite.net/article-scientifique/la-bioaccumulation-et-bioamplification/>

neurologiques et des cancers. Les travailleurs de la mine et ses diverses installations ainsi que les populations locales telles les Inuit du Nunavik et du Labrador, les Naskapis, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et les Innus du Labrador sont particulièrement à risque.

De plus, bien que des projets d'exploitation minière comme celui de Torngat Metals puissent offrir des avantages économiques à court terme, comme la création d'emplois, il peut y avoir des effets négatifs à long terme, notamment la dépendance économique à l'égard de l'industrie minière, la fluctuation des marchés mondiaux et les impacts sur les autres secteurs économiques locaux.

### **Fragmentation des habitats et déclin faunique : l'exemple des caribous**

Le projet de Torngat Metals, comme toute activité minière, entraînerait la destruction et la fragmentation d'habitats naturels, affectant ainsi la biodiversité locale. Ceci est particulièrement préoccupant dans des régions écologiquement sensibles où vivent ou migrent des espèces menacées ou endémiques, comme c'est le cas du territoire ciblé par la minière qui abrite plusieurs espèces en situation précaire.

En exemple, l'état actuel du troupeau de caribous de la Rivière George, évalué en juillet 2020, montre des signes préoccupants. La population du troupeau a été estimée à environ 8 100 individus, marquant une augmentation significative de 47 % par rapport à l'inventaire de 2018, où la population était estimée à environ 5 500 caribous. Cette hausse représente le premier résultat positif depuis 1993 pour cette population. Une partie de cette augmentation est attribuée au nombre élevé de faons observés en 2020.

Cependant, la situation globale du troupeau reste précaire. Bien qu'il y ait eu une amélioration récente dans la survie des femelles adultes et des faons, le nombre de caribous adultes observés en été 2020 était de 27 % inférieur à celui de l'été 2016, où la population était estimée à 8 900 caribous. Cette faible abondance et la grande variabilité dans la survie des adultes et des faons indiquent que la population est toujours vulnérable<sup>5</sup>.

Le déclin significatif du troupeau, qui a perdu plus de 99 % de sa population depuis 1993, est attribué à plusieurs facteurs, dont la détérioration de certains habitats critiques par le broutement et le piétinement, la chasse, la prédation, les maladies et parasites, ainsi que les conséquences liées au développement du territoire. En réponse à ce déclin, la chasse sportive du caribou de ce troupeau a été suspendue au Québec en 2012 pour une durée

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec. "Nord-du-Québec - Inventaire du troupeau de caribous migrateurs de la rivière George". Disponible sur : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/nord-du-quebec-inventaire-du-troupeau-de-caribous-migrateurs-de-la-riviere-george>.

indéterminée, et depuis 2013, un moratoire sur tous les types de récolte est en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage collaborent étroitement pour déterminer les meilleures mesures de protection afin de favoriser le rétablissement de cette population. De plus, le Gouvernement du Québec maintient le suivi des troupeaux de caribous migrateurs et entend poursuivre sa collaboration avec le groupe de recherche Caribou Ungava<sup>6</sup>.

Selon la Revue de littérature du MFFP sur les facteurs impliqués dans le déclin des populations de caribous forestiers au Québec : « L'aménagement forestier et les activités minières et pétrolières sont les principales sources de perturbations anthropiques de l'habitat du caribou forestier et montagnard au Canada. Les perturbations de l'habitat liées à ces secteurs d'activités représentent une source majeure de perte d'habitat pour le caribou, que ce soit directement par la perte de superficie de milieux qui lui sont favorables ou indirectement par une modification de la configuration de l'habitat menant à une perte fonctionnelle de ce dernier (par exemple, perte de connectivité entre les parcelles d'habitats) »<sup>7</sup>. L'impact des sites miniers pourrait se faire sentir jusqu'à plusieurs kilomètres en périphérie; plusieurs études ont recensé un évitement par le caribou dans un rayon d'au moins 4 km<sup>8</sup>. Considérant que les concessions minières du projet Strange Lake couvrent une superficie d'environ 100 km<sup>2</sup>, les possibilités de perturbations d'habitats sont immenses.

## CONCLUSION

Les présents commentaires sont produits dans le cadre de l'évaluation du projet minier de terres rares Strange Lake de Torngat Metals Ltd. dans le Nord du Québec et du Labrador devant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Nous rappelons que le projet actuel d'extraction de terres rares proposé par Torngat Metals soulève des enjeux environnementaux, sociaux et de santé publique considérables nous empêchant d'octroyer notre soutien. Malgré les avantages potentiels en termes de transition énergétique, il est crucial d'examiner attentivement les impacts négatifs associés, notamment la contamination radioactive, les effets sur la biodiversité, notamment sur

---

<sup>6</sup> Rendez-vous Nature. "Inventaire du troupeau de caribous migrateurs de la rivière George". Publié le 15 octobre 2020. Disponible sur : <https://www.rendez-vousnature.ca/nouvelles/2020/10/15/inventaire-du-troupeau-de-caribous-migrateurs-de-la-riviere-george-3830>.

<sup>7</sup> Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2021). Revue de la littérature scientifique sur le caribou forestier et montagnard. Récupéré de <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RevueLitteratureCaribou.pdf>

<sup>8</sup> Weir, J.N., Mahoney, S.P., McLaren, B. and Ferguson, S.H. (2007), Effects of Mine Development on Woodland Caribou Rangifer Tarandus Distribution. *Wildlife Biology*, 13: 66-74. [https://doi.org/10.2981/0909-6396\(2007\)13\[66:EOMDOW\]2.0.CO;2](https://doi.org/10.2981/0909-6396(2007)13[66:EOMDOW]2.0.CO;2)

des espèces sensibles telles que les caribous de la Rivière George, et les implications pour les communautés locales. Pour chacun de ces enjeux, nous avons soulevé que des renseignements et des études complémentaires sont nécessaires et devraient être exigées au promoteur afin d'informer le public adéquatement des impacts du projet minier à l'étude. La nécessité d'une réflexion approfondie sur l'avenir énergétique du Canada et l'importance de la préservation des écosystèmes naturels dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité sont également mises en évidence. Les décisions concernant de tels projets doivent être prises de manière holistique et concertée, en tenant compte des multiples aspects des crises environnementales actuelles et des droits des populations affectées. Cela implique une évaluation rigoureuse des impacts cumulatifs et une prise de décision transparente et inclusive, avec une participation active des parties prenantes, y compris les communautés autochtones, les experts environnementaux et le public.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à nos commentaires et nous vous assurons, par le fait même, de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire que vous jugerez pertinente quant aux enjeux de ce dossier.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations,

<Original signé par>

**Emmanuelle Rancourt**

Chargée de projet Énergie et biomasse, Nature Québec  
870, avenue De Salaberry Bureau 207 Québec, Qc G1R 2T9